

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1415

Artikel: Dernière minute
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où as-tu mis le pèse-lettre

La hausse des tarifs postaux est présentée comme une simple adaptation des tarifs, supportable, surtout à une époque où la communication utilise de plus en plus d'autres vecteurs. En fait, elle fait ressortir des questions de principe jusqu'ici mal tranchées.

LE TIMBRE-POSTE A un prix, sensible pour la population, affectif en quelque sorte, bien au-delà de son importance sur le budget des ménages. C'est un honneur qu'il partage avec le ticket de bus et le café crème. Du temps où le Parlement en décidait, la hausse des tarifs postaux eut les honneurs, dans les années cinquante, d'un référendum populaire. Certes, depuis, le fax et l'internet ont renouvelé les messageries. Mais le passage du facteur rythme toujours le temps de la journée. Y a-t-il quelque chose au courrier? Courrier du cœur.

Les dirigeants de La Poste, eux, ne parlent pas en midinettes (quoique les directeurs valsent); ils présentent le

dur langage des chiffres. La doctrine veut que chaque secteur fasse payer le coût réel des services offerts. Si l'on s'écarte de ce principe, nous dit-on, commencent les déficits ou les subventions indirectes. Or la réforme de la régie, la séparation de La Poste et des Télécoms, avaient pour but, entre autres, de clarifier les activités et les comptes. Précisément, on est loin du compte!

Monopole et concurrence

Le cahier des charges de La Poste prévoit que lui est attribué le monopole de la distribution du courrier et des colis (jusqu'à une limite de poids,

Dernière minute

CELA S'APPELLE LE *Yield management*, sans traduction française. Ou plutôt si, le mot anglais *yield* signifie à la fois rendement et reddition. On désigne ainsi les nouveaux systèmes de prix dans le domaine des transports.

Les tarifs ne sont plus fixes. Ils varient à chaque instant en fonction de l'offre et de la demande, avec toutefois une limite maximale. Les compagnies aériennes ont été les premières à adopter des prix variables sur la base d'un constat simple: le coût d'un vol dépend peu du taux de remplissage. Il vaut donc mieux vendre à bas prix les sièges inoccupés plutôt que de voyager à vide.

Trois conditions doivent être remplies au préalable: disposer d'une comptabilité analytique très fine, se doter de règles permettant de calculer les prix en permanence et être relié à un réseau informatique afin de diffuser immédiatement l'information. Dans le transport aérien, le *yield management* semble tout bénéfice pour les consommateurs. Il a permis le développement des offres de dernière minutes et de leurs prix parfois incroyablement bas.

L'adaptation tant bien que mal de ce système au service public est une toute autre paire de manches. Il a été adopté sur les lignes de TGV entre la Suisse et Paris, gérées à travers une société de droit français, détenue à parts égales par les CFF et la SNCF. Son introduc-

tion au 1^{er} décembre 1999 s'est aussitôt traduite par la suppression de trains non rentables, qui étaient pourtant «à l'horaire». Le tarif baptisé «prix du marché» comprend trente prix différents par ville de départ sur le site internet des CFF, sans même tenir compte de toutes les possibilités offertes par les divers abonnements...

La hausse des tarifs postaux, annoncée par La Poste pour le 1^{er} juillet, ne relève pas du *yield management* à proprement parler, puisque les prix seront fixes. Mais la différenciation devient beaucoup plus fine avec des coûts très ajustés. Pour l'utilisateur, la difficulté est accrue: difficile d'évaluer si une lettre a dépassé les cinquante grammes uniquement en la soupesant. La philosophie se rapproche du *yield management*. Il ne nous étonnerait pas que La Poste franchisse un jour le pas de tarifs variables pour certaines prestations.

Cette nouvelle forme de gestion présente l'avantage de fournir à l'utilisateur des prix mieux ajustés et personne ne s'opposera à ce que La Poste ou les CFF recherchent une meilleure rentabilité, mais l'absence de transparence et l'illisibilité des prix constituent une contrepartie très négative pour l'utilisateur. Le *yield* va certainement s'étendre. Il ne faudrait pas qu'il signifie rendement pour l'entreprise et reddition pour le public.

js